

**DOSSIER DE PRESSE**

# **Signature de la convention partenariale de développement**

**entre le Conseil départemental  
des Pyrénées-Atlantiques  
et la Communauté de communes  
des Luys en Béarn**

Jeudi 6 juin 2019

# Table des matières

Une convention partenariale de développement, pour quoi faire ?.....	3
La convention partenariale avec la Communauté de communes des Luys en Béarn.....	4
Politique agricole, Manger Bio&local, Labels et Terroir .....	4
Politique jeunesse et prévention.....	5
Politique de l'eau.....	6
La Communauté de communes des Luys en Béarn soutenue dans le cadre de l'appel à projets intercommunalités 2018.....	7

# Une convention partenariale de développement, pour quoi faire ?

Chef de file des solidarités territoriales, le Département reste le partenaire du bloc communal et l'interlocuteur de proximité.

Il l'est à double titre en matière de maintien du patrimoine des communes ou encore dans l'accompagnement des projets de développement des territoires.

Ce dialogue avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) s'est concrétisé par la création d'une conférence départementale des territoires qui se tient deux à trois fois par an à l'initiative du Département avec l'ensemble des Présidents des EPCI.

Cette instance est bien un lieu de partage et de convergence des stratégies territoriales et d'impulsion de projets à co-construire : le Très Haut Débit et la structuration partenariale via le Syndicat Mixte La Fibre64 en est un parfait exemple.

C'est dans cette instance aussi qu'a été structurée la volonté d'un accompagnement des EPCI via l'appel à projets départemental dont les résultats seront connus le mois prochain.

C'est dans cet esprit que le Président Jean-Jacques LASSERRE, accompagné par Thierry CARRÈRE, Conseiller départemental du Pays de Morlaàs et du Montanerès, délégué aux solidarités territoriales, a organisé avec les EPCI des rencontres territoriales pour mettre en place les outils d'ingénierie les plus pertinents et proposer à chaque EPCI la signature d'une convention partenariale de développement dont le socle est la définition de priorités, de stratégies et de projets par territoire.

Ces conventions donnent ainsi un socle pertinent et une cohérence d'intervention entre stratégie territoriale et accompagnement financier.

C'est ainsi dans cet esprit de co-construction que le Département des Pyrénées-Atlantiques signera avec chaque EPCI ce cadre conventionnel pour trois ans.

## Les objectifs de cette convention partenariale sont triples :

- Initier une nouvelle forme de dialogue entre le Département et les territoires afin de **se doter d'un cadre conventionnel d'échanges stratégiques renouvelé pour impulser des projets de développement**
- **Optimiser les moyens humains et financiers et rationaliser des investissements** qui traduisent une véritable volonté commune et une nécessité de renforcer les complémentarités et les mutualisations dans l'exercice des politiques publiques
- **Co-construire des stratégies de développement et plans d'actions** pour chaque politique publique priorisée sur la base d'enjeux partagés

# La convention partenariale avec la Communauté de communes des Luys en Béarn

Le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn, Jean-Pierre MIMIAGUE, et le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, Jean-Jacques LASSERRE, signeront ce jeudi la première convention partenariale de développement entre les deux collectivités.

Elle met l'accent sur :

## **Politique agricole, Manger Bio&local, Labels et Terroir**

La Communauté de communes des Luys en Béarn réfléchit à la définition d'une politique agricole et souhaite partager une stratégie de développement avec le Département, dans l'objectif de rechercher des complémentarités, de bénéficier de retours d'expériences, de construire un plan d'actions concerté efficient.

### **Méthode**

- Échanges techniques et présentation du territoire de la Communauté de communes et de la réalisation d'un diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture
- Présentation des principaux enjeux agricoles départementaux et des dispositifs d'intervention du Département en faveur de différentes thématiques (sanitaires, économiques, agro-environnementales, etc.)
- Caractérisation du positionnement de cette politique publique dans la convention partenariale, cibler les partenaires à associer, ébaucher un plan d'actions collectif
- Définition des besoins et moyens en ingénierie

### **Enjeux partagés**

- Prise de compétences nouvelles
- Découverte des acteurs agricoles du territoire
- Inscription dans le dispositif Manger Bio&Local
- Volonté de développer la promotion des produits agricoles

### **Orientations opérationnelles/pistes de travail**

- Connaissance et communication des acteurs du territoire, des réseaux, des filières
- Définition et caractérisation de la demande territoriale en matière agricole

## Politique jeunesse et prévention

Le Département accompagne depuis 2015 l'expérimentation de prévention au décrochage scolaire menée par l'association PROGRES. Cette action a fait l'objet d'une évaluation par l'Institut du Travail Social (ITS). Elle fait apparaître un niveau de satisfaction très élevé par les bénéficiaires et les acteurs.

Plus largement, dans le cadre de sa compétence jeunesse, la Communauté de communes souhaite en particulier investir le champ de la prévention en direction des jeunes de 11 à 17 ans sur les thèmes suivants : addictions (écrans, réseaux sociaux, alcool, drogue, etc.), sexualité, santé, citoyenneté, etc.

Un partenariat avec le Département, chef de file de l'action sociale, sera développé en particulier lors de la réalisation du diagnostic, puis lors de la mise en place d'actions et de formations.

## Enjeux partagés

- Encourager et valoriser l'engagement citoyen en soutenant notamment les jeunes dans leurs démarches de projet
- Favoriser leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle notamment à travers des actions de prévention au décrochage scolaire
- Favoriser l'épanouissement et l'ouverture culturelle via notamment une offre de loisirs éducatifs
- Garantir l'accessibilité à l'information en allant vers eux et en les rendant acteurs

## Orientations opérationnelles/pistes de travail

- Diagnostic territorial jeunesse
- Partage et bilan sur la mise en œuvre des programmes d'actions jeunesse et les perspectives en matière de prévention
- Définition des axes de partenariats en cohérence avec les autres dispositifs contractuels (notamment le Contrat « enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques – CAF 64)
- Ecriture d'une feuille de route partenariale sur la prévention jeunesse
- Définition d'un plan d'actions pour notamment :
  - *Mettre en œuvre un projet pédagogique qui structure l'accueil comme lieu pour rentrer en relation avec les jeunes, lieu d'écoute, de socialisation et d'expression, programme d'activités co-construites avec les jeunes*
  - *Impliquer les jeunes dans des actions mises en place avec les habitants, dans une démarche intergénérationnelle et/ou de solidarité (ateliers jeunes)*
  - *Accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de projets, notamment dans le cadre de « Projets Jeunes 64 »*
  - *Accompagner le jeune et sa famille, dans des démarches sur des problématiques de santé, de relations intrafamiliales, de scolarité et plus largement de prévention*

- *Conduire des actions collectives dans les collèges ou établissements scolaires, s'impliquer dans des dispositifs en lien avec les établissements qui contribuent à la prévention du décrochage scolaire, dont le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)*
- *Développer des actions de prévention des conduites à risque auprès des jeunes et développer du partenariat dans ce cadre (addictions, réseaux sociaux, harcèlements, etc.)*

## **Politique de l'eau**

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a élaboré **une nouvelle politique départementale de l'eau** qui s'inscrit au sein du nouveau cadre établi par la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et tout particulièrement des dispositions issues de l'article 3 de cette dernière. Cette nouvelle politique prendra la forme d'un **programme spécifique - NAÏADE** (Nouvelles Actions et Initiatives d'Accompagnement Départemental pour l'Eau) adopté par l'Assemblée départementale lors de la Session du Budget Primitif 2019.

Le Département et la Communauté de communes pourront, s'ils en affirment la volonté commune, s'engager dans une réflexion sur ce nouveau champ d'actions d'intérêt partagé en mobilisant et coordonnant l'action de leurs services respectifs et des structures d'appui en ingénierie en conformité avec les dispositions prévues à l'article 4 de la présente convention.

Le programme NAÏADE est structuré autour d'une thématique centrale « Accompagner la gestion d'un patrimoine commun » et il se décline en trois objectifs :

- 1/ Impulser un renforcement partagé de la **connaissance**
- 2/ Contribuer au renforcement partagé de la **performance**
- 3/ Favoriser un renforcement partagé de la **gouvernance**

Ceux-ci pourront être mis en œuvre tout d'abord au travers des trois dispositifs départementaux déjà existants :

- Le dispositif « **connaissance** » qui sera reconfiguré
- Le règlement départemental d'**appui en ingénierie**
- Et la présente **convention partenariale de développement** destinée à développer un partenariat territorial renforcé avec l' EPCI qui souhaitera inscrire l'élaboration et la mise en œuvre des composantes de sa politique de l'eau au sein de ce dispositif conventionnel proposé par le Département

Le Département des Pyrénées-Atlantiques favorisera également une mobilisation optimale du dispositif interdépartemental « Institution Adour » - dont il est un des membres fondateurs - sur les objectifs du programme NAÏADE notamment pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Par ailleurs - en complémentarité étroite avec ceux déjà existants - trois dispositifs nouveaux :

- Le dispositif de l'**appel à projets « NAÏADE 1 »**, lancé en mars 2019, vise à pouvoir apporter un appui adapté à chaque territoire pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable et le maintien ou la reconquête de la qualité des milieux aquatiques autour d'un axe « connaissance » et d'un axe « performance »
- Une **conférence départementale de l'Eau** qui a eu pour but d'inscrire dans un nouveau cadre partagé la volonté collective d'accompagnement de la gestion de l'eau-patrimoine commun
- La construction collective d'un **centre partenarial de ressources sur l'Eau** pourra être proposée à tous les partenaires potentiellement intéressés et aura comme but principal de favoriser l'appropriation citoyenne des enjeux d'avenir sur l'eau

## **La Communauté de communes des Luys en Béarn soutenue dans le cadre de l'appel à projets intercommunalités 2018**

Le Conseil départemental a lancé un appel à projets à destination des Communautés de communes et d'agglomération. Il était destiné plus spécifiquement au soutien des projets structurants qui participent au maintien, au renforcement et au développement des services à la population ainsi qu'à l'attractivité et à la valorisation des territoires.

7133685 € ont ainsi été attribués aux EPCI du département.

La Communauté de communes des Luys en Béarn a choisi de présenter deux projets pour un montant de 350 000 € de subventions.

Le premier concerne le Musée gallo-romain de Claracq et la villa de Lalouquette. Le musée, le seul de cette catégorie dans les Pyrénées-Atlantiques à avoir obtenu le Label du musée de France, est un élément important de la politique touristique du Nord Béarn. Sa conservation et sa promotion sont au coeur des préoccupations de la Communauté de communes des Luys en Béarn. C'est dans cette logique que l'EPCI a présenté un projet dont l'objectif est de réhabiliter et étendre le musée gallo-romain. Parallèlement, il prévoit l'aménagement d'un sentier de découverte vers le site archéologique de la villa de Lalouquette avec une livraison des travaux au premier semestre 2020. Ainsi, le site travaillera à l'augmentation de son attractivité éducative et touristique par une offre à la journée notamment.

*Coût du projet : 1500 000 €*

*Aide votée : 250 000 €*

Le second consiste en un programme d'équipements multisports sur le territoire.

Les communes d'Arzacq-Arraziguet, Aubin, Boueilh-Boueilho-Lasque, Bouillon, Caubios-Loos, Diusse, Fichous-Riumayou, Garlin, Géus-d'Arzacq, Lalouquette, Mazerolles, Méricq, Morlanne et Poms seront équipées de city-stades en 2020.

Ces équipements permettent les pratiques multisports pour tous les types de publics de tous les âges.

*Coût du projet : 712 000 €*

*Aide votée : 100 000 €*